7231 - Est-il nécessaire que l’imamat soit assuré par une seule personne chargée en même temps du sermon

question

Question : J’ai vécu sept années à Las Vegas aux USA. Durant ce temps, se présentait à chaque vendredi un imam différent de celui du vendredi précédent. Ma question est la suivante : Est-il convenable pour un quartier de 6000 habitants ou un peu plus que sa mosquée change d’imam chaque vendredi ? Ne faut-il pas que la mosquée engage un imam permanent étant donné qu’elle dispose des moyens nécessaires pour le faire ? Si l’imam était permanent, on n’aurait plus besoin de se rendre à des endroits éloignés pour obtenir des réponses sur des interrogations. Puisse Allah vous récompenser par le bien pour vos services.

la réponse favorite

Louange à Allah.

1.Si la mosquée peut être tenue par un seul imam parce qu’il ne fait pas partie des immenses mosquées qui nécessitent la coopération de plusieurs imams, et s’il y a une personne prête à se consacrer à l’imamat et que vous possédiez une capacité financière vous permettant de satisfaire ses besoins, ou s’il y a un volontaire prêt à assurer la fonction, dans ces cas, la désignation pour la mosquée d’un seul imam chargé du sermon comporte de nombreux avantages dont les suivants :

a) Le prêcheur permanent est plus à même de connaître les problèmes des gens et partant de s’associer à leur règlement et de servir de référence et de guide aux utilisateurs de la mosquée.Quand les gens savent qu’il leur reviendra le vendredi suivant, ils se préparent à lui poser des questions et à lui soumettre leurs problèmes.

b) Parmi les profits que les gens en tirent l’écoute d’enseignements utiles qui auraient pu faire l’objet d’une série de sermons. C’est comme l’explication de la sourate al-Fatiha, par exemple, ou les signes de l’heure ou les expéditions guerrières ou l’apprentissage de la prière. Cet ensemble

de questions ne peut être traitée de façon cohérente que par une seule personne. Ce qui n'est pas le cas avec des prêcheurs chaque fois renouvelés.

c) L'apprentissage de nouvelles choses chaque semaine. Car le prêcheur permanent évite de se répéter pour ne pas ennuyer les fidèles. Ce qui n'est pas le cas des prêcheurs qui se renouvellent, car ils peuvent traiter des sujets similaires, ce qui entraîne la perte d'un temps qui pourrait être utilisé d'une façon plus avantageuse.

d) Le fait que le prêcheur soit l'imam est meilleur car cette situation lui permet de recueillir des données concernant les problèmes des utilisateurs de sa mosquée.Il se peut que pendant la semaine arrivent dans le quartier et à la communauté utilisatrice de la mosquée des choses qui méritent d'être traitées dans le sermon du vendredi.

e) Le fait de se conformer à la pratique du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et ses califes. En effet, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) était à la fois l'imam et le prêcheur permanent.

2.Il convient de prêter attention au fait que l'imam doit être de la Communauté des Sunnites et suivre leur approche en matière dogmatiques. Car c'est un tel imam qui peut vous profiter dans votre religion. Les hérétiques vous nuiraient et vous égareraient.

3.En plus de l'exactitude de sa foi, l'imam doit posséder un savoir lui permettant de vous donner des leçons et des sermons utiles.

4.Rien ne vous interdit de créer une commission comprenant des étudiants pour choisir un imam et un prêcheur, car quand les gens sont dominés par leur passion, ils ne peuvent plus distinguer entre l'utile et le nuisible.

5.Cela dit, l'imam peut ne pas réussir dans l'imamat et la prêche à la fois. Que de personnes ayant la maîtrise du Coran qui n'en ignorent pas moins les dispositions de la loi ! Que d'éloquents prêcheurs qui ne maîtrisent pas les règlements qui régissent la prosternation ! Que d'étudiants qui ne savent pas faire face à la foule pour les sermonner !

Si la nécessité impose que l'imam soit différent du prêcheur, il n'y a aucun inconvénient. De même si la situation de la communauté musulmane ne lui permet pas d'affecter une personne aux tâches d'imam et de prêcheur en raison des circonstances d'études et de travail, rien n'interdit dans ce cas qu'un groupe de gens compétents s'alternent à l'imamat et à la prêche et qu'un calendrier précis soit établi pour éviter que des responsabilités ne soient pas assumés et qu'il n'y ait aucun vide pouvant perturber le fonctionnement de la mosquée.

Nous demandons à Allah de nous assister tous à faire du bien. Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad.